

DÉCISION DU MAIRE N°2026-22
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Validation de devis accompagnement juridique procédure PLU par le cabinet Vedesi avocats

Le Maire de la commune de Porte des Pierres Dorées (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026_31 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 donnant délégation au Maire ;

Considérant la volonté de finaliser la procédure de révision générale des trois PLU engagée en 2021 de façon sécurisée au plan juridique ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le devis n°26.12245/WT/ proposé par VEDESI Associations d'avocats, relatif à l'assistance juridique de la révision générale des trois PLU pour la somme totale de 7560 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 3 : De préciser que la présente décision sera inscrite au registre des décisions. Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Porte des Pierres dorées, le mercredi 13 mai 2026,

Bertrand LEROY
Maire de Porte des Pierres Dorées

